

Consultation technique de la FAO sur les faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés

Note d'information

Dates

20-21 mars 2014 (2 jours de réunion)

Lieu

Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Objectifs et portée de la Consultation technique:

- La Consultation vise à faciliter le dialogue international entre les Membres de la FAO sur les faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale. Les résultats d'une analyse technique réalisée par la FAO sur le sujet, notamment sur les politiques économiques et commerciales, seront présentés pour examen.
- La Consultation aura un caractère technique et exploratoire et donnera à des experts l'occasion de présenter les conclusions de leurs recherches sur la question. Les Membres de la FAO qui participeront à la Consultation pourront, s'ils le souhaitent, utiliser ces conclusions dans les politiques, les réglementations et les directives nationales pertinentes.
- La Consultation n'a pas pour objet de formuler des recommandations sur des décisions ou des politiques qui sont du ressort des autorités nationales et qui sont adoptées dans leur cadre législatif respectif.

La Consultation technique contribuera à l'obtention des résultats suivants:

- Meilleure connaissance de la question, des tenants et aboutissants, ainsi que des éventuelles incidences sur la sécurité alimentaire.
- Meilleures compréhension et prise en compte des différents points de vue des parties concernées.

Participants:

- La Consultation est destinée en premier lieu à des hauts fonctionnaires exerçant des responsabilités dans les secteurs du commerce et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires issus d'organismes génétiquement modifiés. Tous les États Membres de la FAO seront invités à y participer.
- L'invitation à participer en qualité d'observateur sera aussi offerte à des représentants du secteur productif, des associations de consommateurs, des ONG et des établissements universitaires et scientifiques pertinents.
- Les principales organisations partenaires, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Codex Alimentarius, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), seront aussi invitées.

Soutien financier

La FAO pourra aider financièrement 15 à 25 pays en développement à participer à la Consultation. Les critères employés pour déterminer les pays en développement pouvant bénéficier de cette aide sont les suivants:

- Avoir contribué à la réalisation de l'étude de la FAO (en février 2013) en ayant envoyé une réponse complète à l'enquête de la FAO;
- Mener activement des recherches sur le sujet;
- Suivre une politique claire en matière de réglementation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en général;
- Avoir désigné un «point focal» chargé de la liaison avec la Plateforme de la FAO sur les aliments issus d'organismes génétiquement modifiés (<http://fao.org/gm-platform>);
- Avoir indiqué dans l'enquête qu'il existe dans le pays des situations de «présence de faibles proportions» (LLP – Low level presence) et/ou de «présence fortuite» (AP – Adventitious presence); **ou**
- Avoir fait part de son vif intérêt pour le sujet par le passé.